
Adresse de la société populaire de la ville de Sauve (Gard)
invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la
séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la ville de Sauve (Gard) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 181-182;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39287_t1_0181_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

sentants, au nom de la liberté chérie, soutenez votre précieux ouvrage, et, tant que la patrie sera en danger, continuez les fonctions augustes dont les mandataires reconnaissants vous ont chargés, afin que les tyrans coalisés (que l'idée seule de votre existence épouvante) tremblent et n'aient aucun espoir de parvenir au rétablissement du despotisme chez un peuple qui veut vivre libre et mourra plutôt avant qu'il soit porté la moindre atteinte à ses droits.

« Tel est le vœu que les républicains de Maignane, citoyens représentants, vous expriment. Ils vous le présentent comme un gage de leur confiance et de leur dévouement éternel à la chose publique. »

(Suivent 20 signatures.)

N° 11.

La Société républicaine de Villers-Cotterets, à la Convention nationale (1).

« Recevez, dignes Montagnards, nos hommages et remerciements sur vos augustes travaux en applaudissant à la mort de la scélérate Marie-Antoinette, la raccourcie, et qui a fait retentir le lieu de nos séances de *Vive la République et la Montagne!* Nous vous demandons la même faveur pour les Brissotins et leur séquelle : envoyez-les au barbier patriotique qui leur fera danser la carnaçole, et restez à votre poste. »

(Suivent 114 signatures.)

N° 12.

La Société populaire de Vervins, aux représentants du peuple (2).

Vervins, 8^e jour, 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de Père républicaine.

« Dévoués au salut de la République, soyez inébranlables au poste où vos concitoyens vous ont placés; ils ont droit d'attendre de vous leur bonheur et leur tranquillité. C'est au terme des travaux que vous soutenez avec tant de gloire et d'énergie, que nos vœux seront comblés et que votre tâche sera remplie; renvoyant à des temps moins orageux les objets qui n'offrent qu'une importance partielle, ne vous occupez que des grands intérêts de la République; que la base de toutes vos opérations soit toujours élevée sur ces principes inaliénables et sacrés : le bien général.

« Dans cette carrière ouverte au génie et au talent, développez toutes les ressources de la sagesse et de la bonne politique, pour assurer à jamais l'existence du nouveau gouvernement que nous avons juré de maintenir; apprenez à l'univers, qui a les yeux sur vous, ce que peuvent des hommes libres, et ce que doivent faire les peuples qui ont brisé leurs fers.

« Que l'amour de la patrie, électrisant vos âmes, vous prépare ces lauriers immortels réservés aux grands législateurs! Et toi, divinité chère à nos cœurs, précieuse liberté, que ton génie puissant veille sans cesse au salut de l'État et au bonheur de tes enfants.

La paix sera l'époque où, dignes de notre reconnaissance et de nos hommages, il vous sera libre de rentrer dans vos foyers et d'y goûter, après l'orage, les douceurs des beaux jours qu'auront fait éclore vos veilles et vos travaux.

« Tel est le vœu des citoyens de Vervins, réunis en Société républicaine.

« Le président et les secrétaires de la Société,

DABIGNIE, président; BEFFROY, secrétaire; DELAVAUULT, secrétaire; HENNECOURT, secrétaire. »

N° 13.

Adresse à la Convention nationale par la Société populaire de la ville de Saure, district de Saint-Hippolyte, département du Gard (1).

« Représentants du peuple souverain,

« Assez et trop longtemps, les ennemis de notre sainte et immortelle révolution, de l'unité, de l'indivisibilité de la République, ont secouru, dans leur rage et dans leur désespoir, sur toute la surface de la République, les torches de la discorde et de la guerre civile. Assez et plus longtemps encore, la ligue des tyrans couronnés, avec leurs cohortes d'esclaves, ont combattu avec quelque succès les enfants de la liberté; tout nous présageait l'esclavage le plus affreux, si le peuple français ne sortait triomphant de cette lutte à mort.

« Représentants, vous avez bien su vous placer au niveau des circonstances difficiles où la République se trouvait; à la voix de son sénat auguste, le peuple français, qui veut être libre, s'est levé en masse pour résister à la tyrannie; en un instant, les frontières de la République ont été couvertes des armées aussi innombrables qu'intrépides, et les enfants de la liberté ont repoussé avec vigueur les vils satellites des despotes, tandis que, dans l'intérieur, les fanatiques, les royalistes et tous les ennemis de l'unité et de l'indivisibilité de la République ont été terrassés, dispersés, ou mis à mort.

« C'est à votre héroïque fermeté, représentants, c'est aux sages mesures, aux sublimes lois révolutionnaires que vous avez prises et rendues que nous devons encore une fois le salut de la République. Ses ennemis ne sont cependant pas anéantis, la foudre de leur vengeance gronde impitoyablement sur nos têtes; ils tonnent, ils menacent, ils foudroient et, dans cet océan d'orages, le vaisseau de l'État, agité par tant de tempêtes, ne peut se sauver de la violence des flots que par les manœuvres habiles des pilotes expérimentés qui tiennent son gouvernail.

« Restez donc, représentants, hommes intègres de la Montagne, au poste de salut où la

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 775.

(2) Ibid.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 775

confiance du peuple vous a placés, jusqu'à ce que les orages et les tempêtes qui menacent sa liberté soient entièrement apaisés, et que la République une et indivisible, qui est votre sublime ouvrage, soit affermie sur les bases solides que vous avez posées.

« *La Société populaire de la ville de Sauve.*

« P. SOULIER, *président*; VERDIER, *vice-président*; BOURDARIER, *secrétaire*; DURANE, *secrétaire*; MASSIP, *secrétaire*.

« Sauve, ce 24 octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible. »

N° 14.

Adresse de la Société populaire d'Uzerche, à la Convention nationale (1).

« Citoyens représentants,

« Il faut que le peuple soit libre; il faut que les tyrans, les ennemis qui souillent la terre de la liberté soient anéantis; il faut que la République soit respectée, il faut que le fédéralisme soit confondu; il faut que le seccau immortel, à jamais ineffaçable de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de l'indivisibilité soit mis à cette Constitution qui, du haut de cette Montagne céleste, est sortie pour le bonheur des hommes. Il faut que vous restiez à votre poste.

« La Société républicaine d'Uzerche, vivement frappée des traits de lumière qui sont sortis de la montagne, s'est attachée par des liens indissolubles à cette Constitution qui doit faire la gloire du genre humain.

« Mais ce n'est pas tout, vous nous avez fait connaître la mesure de vos forces; fermes dans le danger comme un rocher immobile au milieu d'une mer agitée, environnés d'ennemis au dehors, portant les plus dangereux dans votre sein, votre vie n'a été qu'une guerre continue où, combattant contre les efforts de ces hommes perfides, vous n'avez eu pour vous que votre vertu et l'amour du peuple. Mais tous ces efforts sont venus se briser contre cette montagne immobile.

« Citoyens représentants, c'est en vain que nous aurons une Constitution si nous ne savons la faire respecter. Souvenez-vous de ce temps qui succéda à l'enthousiasme d'un peuple qui se croyait libre; souvenez-vous du temps de la révision; l'enthousiasme cessa et ce temps fut marqué par une époque déshonorante; il faut que la fin de votre ouvrage soit marquée par une époque à jamais mémorable.

« Oui, citoyens représentants, le peuple est souverain, il veut être libre, il le sera. Bientôt le temps des guerres des factions impies cessera, et le jour de la fraternité succédera.

« Citoyens représentants du peuple souverain, la Société républicaine d'Uzerche vous

invite à rester à votre poste, le peuple vous l'ordonne.

« BAYLE, *président*; FAURE, *secrétaire*; MONDAR, *secrétaire*; M.-L. COMBET, *secrétaire*; BOYER-CHAMMARD, *secrétaire*.

N° 15.

Gigny, département du Jura (1).

N° 16.

Huningue (2).

« Huningue, le 8 du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« D'après le décret que vous avez rendu pour qu'il soit pourvu à votre remplacement, il serait douloureux pour chaque Français de voir que ses pères les abandonnassent lorsqu'ils n'ont point encore assuré sa tranquillité. Tous les vœux se réunissent pour vous engager à ne pas quitter un poste que vous avez si bien soutenu. Le salut public dépend entièrement de votre conservation et de votre unité. Nous ne doutons pas que ce décret fatal n'ait été surpris à votre religion par les mal intentionnés. Restez donc à ce poste d'honneur pour déjouer les projets de tous les ennemis de notre liberté. Pères du peuple, ne l'abandonnez que lorsque votre ouvrage sera achevé : c'est le vœu d'une nation libre.

« Les membres composant les comités réunis de surveillance et de correspondance de la Société populaire d'Huningue.

« CHAVAILLOT, *président du comité de correspondance*; DELAVEAUX; MAREUX, *secrétaire*; SIMONET; BRACQUEMONT; DUCEMETIÈRES; MORE, *président du comité de surveillance.* »

N° 17.

Brienne-le-Bourg, département de l'Aube (3).

A la Convention nationale.

« Brienne-le-Bourg, 7^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« La patrie en danger plus d'une fois fut sauvée par vous. La sagesse de vos lois, la

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 775.

(1) Nous n'avons pu découvrir cette adresse.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 775.

(3) *Ibid.*